

Règlement de Jeu-Concours

1. La société Fox Interactive Media France S.A.R.L dont le siège social est situé à 7 Place d'Iena, 75116 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 492 646 682 organise du 23 février 2008 au 9 mars 2008 un jeu concours intitulé [DVD Transformers] (« Jeu-Concours »). La participation à ce Jeu-Concours est gratuite et sans obligation d'achat.
2. La participation à ce Jeu-Concours implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement. Fox Interactive Media France S.A.R.L se réserve la possibilité de vérifier que les conditions de participation au Jeu-Concours décrites ci-après sont respectées.
3. Les participants à ce Jeu-Concours doivent être âgés de 18 ans, ou doivent avoir obtenu le consentement de leurs parents ou tuteur légal. Ce Jeu-Concours est ouvert aux personnes résidant en France Métropolitaine et dans les DOM-TOM à l'exception (1) des employés Fox Interactive Media France S.A.R.L et de ses sociétés affiliées et de sa société mère, ainsi que leur famille et (2) des personnes ayant directement participé à l'organisation de ce Jeu-Concours. Ce Jeu-Concours est régi par le droit français. Le présent Règlement est déposé chez Philippe Audrant, Huissier de Justice, à [Paris].
4. Pour participer à ce Jeu-Concours, chaque participant devra suivre l'ensemble des étapes suivantes:
 - Créer un compte MySpace sur le site internet [myspace.com]
 - Ajouter le profil « Transformers » dans la liste de ses « Tops Amis »
 - Envoyer un courriel de participation au Jeu-Concours via le profil « Transformers » en indiquant son nom, prénom, adresse et numéro de téléphone.

Les participations qui ne seraient pas conformes au présent Règlement ou qui seraient reçues après la date limite de participation décrite ci-dessous ne seront pas prises en compte. Toute indication de fausse identité et/ou de fausse adresse entraînera l'élimination du Jeu-Concours.

5. Les données à caractère personnel des participants collectées par Fox Interactive Media France S.A.R.L à l'occasion de leur participation à ce Jeu-Concours seront utilisées par Fox Interactive Media France S.A.R.L exclusivement en vue de l'administration du Jeu-Concours.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les participants au Jeu-Concours disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations à caractère personnel les concernant, qu'ils peuvent exercer en écrivant à [MySpace, 10 rue Vineuse 75116 Paris].

Les participants à ce Jeu-Concours acceptent que Fox Interactive Media France S.A.R.L publie le nom des gagnants.

6. Le nombre de participation au Jeu-Concours est limité à une participation par foyer (même nom, même adresse, même courriel). Les courriels de participation au Jeu Concours devront être reçus avant 00:00 le 9 mars, et tout courriel reçu après 00:00 le 9 mars sera disqualifié.

Les frais de connexion engagés pour la participation à ce Jeu-Concours seront indemnisés à hauteur de 1 Euro, à toute personne qui en fait la demande en écrivant à Fox Interactive Media France S.A.R.L [10 rue Vineuse 75116 Paris].

Une seule demande de remboursement des frais de participation par participant inscrit au Jeu-Concours sera prise en compte. La demande devra être faite sur papier libre, indiquant, pour permettre toute vérification, nom, prénom, adresse postale et adresse courriel du participant, ainsi que la date et l'heure d'envoi du courriel de participation. Toute demande de remboursement ne sera prise en compte que si elle émane du participant ayant participé au Jeu-Concours pour lequel il est demandé le remboursement des frais de connexion. Cette demande devra être effectuée au plus tard 15 jours après la date limite de participation au Jeu-Concours.

7. Le présent Règlement est disponible sur le site Internet de [MySpace] à l'adresse suivante [www.myspace.com/dvdtransformers]. Les frais de connexion à Internet engagés pour l'obtention

du Règlement de ce Jeu-Concours seront remboursés dans les conditions spécifiées au deuxième paragraphe du point 6 ci-dessus.

8. Les 25 premiers participants ayant rempli les conditions mentionnées au paragraphe 4 ci-dessus dans le délai imparti gagneront chacun un DVD « Transformers » d'une valeur de [24,99] euros. Les gagnants seront avisés par courriel dans un délai de 30 jours qui suivent la date limite de participation au Jeu-Concours. Les prix seront envoyés par service postal dans un délai maximum de 30 jours.
9. Fox Interactive Media France S.A.R.L se réserve la possibilité de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente en cas de force majeure. L'attribution et la distribution des prix ne pourront donner lieu à aucune contestation. Les prix ne sont pas cessibles, ne pourront pas donner lieu à un échange ou être remplacés par une contrepartie en numéraire.
10. Fox Interactive Media France S.A.R.L ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu-Concours. En outre Fox Interactive Media France S.A.R.L dégage toute responsabilité dans le cas où les participants auraient commis des erreurs et/ou des maladresses dans l'exécution de la procédure du Jeu-Concours.

Fox Interactive Media France S.A.R.L ne saurait être tenue responsable des retards et/ou des pertes et/ou de la destruction totale ou partielle des prix en cours d'acheminement du fait des services postaux.
11. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.